
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 septembre 2017 à 19h30
Au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Renaud BERETTI
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
3	AIX-LES-BAINS	T	Jérôme DARVEY	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir d'Evelyne FORNER
7	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Arrivée après la 7 ^{ème} délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
13	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
14	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
20	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
22	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Yves GRANGE
26	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 26 ^{ème} délibération
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
29	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANCOIS
31	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
32	MERY	T	Eudes BOUVIER	
33	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
36	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicolas MARC
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
50	VOGLANS	T	Martine BERNON	

27 communes présentes



Excusés :

Jean-Claude LOISEAU

Tresserve

Autres présents non votants :

Daniel DE MEDTS

Saint Offenge

Frédéric GIMOND

Directeur Général Adjoint des Services

Laurent LAVASSIERE

Directeur Général Adjoint

Martine REVOL

Directrice de cabinet

Christophe PIRAT

Directeur des services à la population

Christophe TOUZEAU

Directeur du Pôle Eau

Véronique MERMOUD

Responsable Urbanisme-Habitat-Foncier

Olivier VERDENAL

Responsable Finances

Sophie CASSARO

Service Tourisme

Quentin CLERC

Service Tourisme

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Responsable Juridique/Assemblées

Eline QUAY-THEVENON

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 septembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 205 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 52 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (49 titulaires), et 60 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 52 Année : 2017

Exécutoire le : 1 8 SEP. 2017

Affichée le : 1 8 SEP. 2017

Visée le : 1 8 SEP. 2017

TRANSITION ENERGETIQUE **Territoire à Energie Positive : lancement de l'étude préalable**

M. Le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, a délibéré le 26 juin 2017 en faveur du lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan, qui répond aux obligations de la loi de transition énergétique du 17/08/2015, permettra à la collectivité d'établir des objectifs et des actions pour développer sa résilience au changement climatique et limiter son impact carbone, optimiser sa consommation d'énergie et développer sa production d'énergie renouvelable, améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie. L'étude de ce plan est une opportunité pour étudier la démarche des territoires à énergie positive (TEPOS) qui porte sur les mêmes domaines que ceux étudiés dans le PCAET.

L'objectif ambitieux des TEPOS est de parvenir à diviser par deux sa consommation énergétique et de répondre aux besoins restant au moyen d'énergies renouvelables locales. Grand Lac compte comme voisins plusieurs entités qui se sont déjà engagées dans la démarche TEPOS (le pôle d'équilibre territorial d'Arlysière, la communauté de commune Cœur de Savoie, l'assemblée du pays Tarentaise Vanoise, Grenoble Alpes Métropole, la Communauté d'Agglomération Porte de L'Isère et les Vallons de la Tour) et à ce jour c'est plus de la moitié du territoire de l'ancienne région Rhône Alpes qui fait l'objet d'une démarche à énergie positive. Concernant ses voisins directs, un comité de pilotage TEPOS a été monté avec le parc naturel régional du massif des Bauges, Chambéry Métropole et la communauté d'agglomération d'Annecy qui ont pris part à la démarche en 2015. Grand Lac Agglomération, qui fait partie du même bassin de vie, souhaite étudier la possibilité d'intégrer une démarche de Territoire à Energie Positive pour renforcer la dynamique locale.

Le lancement de l'étude préalable TEPOS au sein de la démarche d'élaboration du PACET répond à une opportunité de mutualisation d'études sur des thématiques similaires et permettra à l'agglomération de se positionner sur le lancement de cette démarche ambitieuse en cohérence avec les territoires voisins.

L'étude préalable TEPOS comprend :

- Un état des lieux du territoire dans les domaines de l'énergie, des réseaux, des gaz à effet de serre, de la vulnérabilité au changement climatique.
- Une évaluation des potentiels du territoire, dans les domaines des gisements d'économie, de l'énergie renouvelable, du potentiel et de la capacité des différents acteurs.
- La définition d'un programme d'actions dites « sans regrets » portant sur 1% de la consommation du territoire
- L'élaboration d'une stratégie énergétique et d'un programme d'actions, sur la base d'objectifs chiffrés et avec une gestion des priorités. Les ressources à mobiliser seront précisées pour parvenir, à termes, à l'atteinte des objectifs.

L'ADEME peut financer cette partie de l'étude préalable à hauteur de 70% des montants engagés pour un plafond maximum de 30 K€ TTC. Le montant maximum de l'étude est de 42 K€ TTC.

La commission Lac et transition énergétique du 6 juillet 2017 s'est prononcée en faveur de l'engagement de Grand Lac dans la réalisation d'une étude préalable pour intégrer la démarche des Territoires à Energie Positive.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- ENGAGE Grand Lac dans la réalisation d'une étude préalable TEPOS;
- SOLLICITE une subvention de l'ADEME à hauteur de 70 % des montants engagés
- NOTIFIE cette information aux acteurs concernés ;

- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à l'étude ainsi qu'aux demandes de subventions liées.

Aix-les-Bains, le 14 septembre 2017

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 49
- Votants : 59
- Pour : 59
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Transition énergétique - Territoire à énergie positive - Lancement de l'étude préalable

Date de transmission de l'acte : 18/09/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/09/2017

Numéro de l'acte : d2046 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170914-d2046-DE

Date de décision : 14/09/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement